

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil' quinze, le vingt quatre février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick,
Mme GUENOT Lucienne, M. GIRINAL Jean Marc, M. LAMIDIEU Lionel, M.MILLET Hervé,
M.PAGET Olivier.

Absents excusés :M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier (représente la commune au Conseil
Communautaire).

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Monsieur LAMIDIEU Lionel a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2015 n'ayant pas donné lieu à remarques à été
validé.

r/ Projet d'aménagement de la traversée du village

Le maire explique que compte tenu de la qualité du patrimoine de notre village, l'aménagement de la Grande Rue nécessite de faire appel à l'expertise d'un architecte paysagiste. Vu le coût de ce type de prestation (renseignements pris notamment auprès de la commune de Bucey les Gy engagée dans une démarche similaire), le maire propose, dans un premier temps, de solliciter la Direction Départementale des Territoires. Celle-ci peut en effet mettre à disposition d'une commune des « journées architecte conseil » lorsque les enjeux patrimoniaux le justifient. Cette prestation est gratuite. Le Conseil valide, à l'unanimité des membres présents la démarche proposée.

Le maire explique qu'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été déposé conformément à la décision prise lors du Conseil du 17 décembre 2014. Le dossier a été présenté pour une réalisation en deux tranches. Or, afin de bénéficier d'une subvention optimale, il est nécessaire de réaliser les travaux en une seule tranche pour le montant total des devis estimatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 50% de la totalité des travaux (à réaliser en une tranche) Le montant total des devis estimatifs s'élève à 344055.70€.

Par ailleurs, le maire précise que la qualité du patrimoine de notre commune justifierait de s'inscrire dans la démarche de « labellisation » « Petite cité comtoise de caractère ». La constitution du dossier de présentation de la candidature est une démarche lourde qui demande plusieurs années mais les communes retenues (2 lauréats retenus par an en moyenne) bénéficient de subventions conséquentes de l'Etat, de la région et du département pour tous les travaux d'aménagement des centres bourg. L'engagement dans cette démarche nécessite l'implication sans faille de toute l'équipe municipale et la participation des habitants de la commune. Ce sujet sera approfondi lors d'une prochaine réunion.

2/ Travaux de voirie :

L'enduit bitume de certaines rues a été fortement détérioré durant l'hiver.

Le maire précise que trois types de travaux sont possibles : la réfection complète de la rue ou des réparations localisées effectuées par une entreprise spécialisée ou le rebouchage des nids de poule par l'employé municipal. Compte tenu des moyens dont dispose la commune et des projets engagés, il n'est pas envisageable, cette année, de financer la réfection complète. Le montant des travaux de réfection complète d'une rue telle que la rue des Chenevières par exemple est de l'ordre de 30 000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré considère qu'il y aura lieu de définir un plan pluriannuel de réalisation des travaux de voirie et décide, pour cette année, à l'unanimité des membres présents, de faire appel à une entreprise pour effectuer des réparations localisées de chaussées sur la base d'une journée complète de travaux et autorise le maire à contacter les entreprises et à signer le devis le plus favorable.

Par ailleurs, l'employé municipal assurera le rebouchage des nids de poule

3/ Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :

Le bureau de vote sera ouvert de 08H00 à 18H00.

Le maire rappelle que :

. le nouveau canton de Rioz est composé des cantons de Rioz et de Montbozon. Les candidats se présentent par binôme (un homme et une femme),

. un bulletin comportant un nom de candidat rayé est considéré comme nul.

La permanence est assurée par trois conseillers par vacation de 2h30 (08H00-10H30, 10H30-13H00, 13H00-15H30 et 15H30-18H00)

Le tour de permanence est établi pour les 22 et 29 mars.

4/ Adhésion à l'association des communes forestières de Haute-Saône :

L'association des communes forestières de la Haute-Saône (COFOR) a pour missions essentielles :

- de défendre les intérêts des communes forestières vis à vis de l'Etat et de l'ONF,
- d'aider les communes adhérentes pour tout ce qui concerne la forêt : vente de bois, affouage, aspects juridiques...
- d'assurer la formation des élus en matière de gestion forestière ...

La commune a adhéré à cette association jusqu'en 2012.

Compte tenu des missions assurées par la COFOR, de la volonté actuelle du gouvernement d'augmenter les frais payés à l'ONF, de la formation assurée en 2014, des conseils donnés en 2014, le maire propose d'adhérer à nouveau à cette association départementale. Le montant de la cotisation de 2014 s'élevait à 156€.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents d'adhérer à nouveau à l'Association des Communes Forestières de Haute-Saône.

5/ Point sur les actions événementielles :

Les dates des différentes manifestations du 1^{er} semestre sont confirmées :

- **vide-greniers : le 07 juin**

Jean-Marc GIRINAL et Lucienne GUENOT sont chargés d'enregistrer les réservations d'emplacements,

Jean –Marc GIRINAL prend en charge la coordination du dossier : une réunion sous huitaine sera organisée pour définir les différentes actions à mener et le rôle de chacun.

- **Apéro-concert** : vendredi 12 juin : date confirmée,
- **Repas communal** : : dimanche 28 juin , date confirmée,
- **Bulletin municipal** : Le 1^{er} numéro du « Petit buthérois » sera distribué courant mars ; le maire salue le travail de mise en page réalisé par Nicolas HUMBERT.

6/ Questions diverses :

- La commission « urbanisme durable et foncier » organisée par le Syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV, se réunira le 10 mars à 17H30 : Olivier PAGET représentera notre commune.
- La commission « développement économique » organisée par ce même syndicat, se réunira le 13 mars à 17H30 : André AURIERE représentera notre commune.
-
- Le maire fait état des mesures simples préconisées par la gendarmerie de Rioz pour lutter contre les cambriolages dites règle des 3S : Sécuriser son habitation, Surveiller l'environnement proche, Signaler toute présence suspecte. Ce document sera porté à la connaissance de tous les foyers.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 31 mars 2015 à 20h00.